Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation de l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de transport conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2024-257

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**13**
Votants	**81**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS); Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais ont conclu une convention pour la délégation du service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'une durée de huit années, courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Celle-ci a pour objet l'exploitation des services :
- des lignes régulières urbaines ;
- des lignes régulières péri-urbaines ;
- des lignes et services de transports scolaires ;
- de transports à la demande (dont le transport de personnes à mobilité réduite) ;
- de location moyenne et longue durée de vélos.

Plusieurs avenants ont été conclus depuis le 1er janvier 2021 :
- un avenant n°1 en date du 1er octobre 2021 portant sur une mise à jour de l'annexe 4 à la convention relative aux évolutions technologiques des biens embarqués dans les véhicules pour l'information voyageurs, la billettique, la vidéo-surveillance et le traitement de l'aide financière accordée pour l'acquisition de la navette électrique du centre-ville de Dreux ;
- un avenant n°2 en date du 11 janvier 2023 pour préciser certaines des dispositions contractuelles de la convention de délégation de service public de transports ;
- un avenant n°3 en date du 7 juin 2023 pour adapter l'offre de service au contexte inflationniste et aux pénuries structurelles de conducteurs ;
- un avenant n°4 en date du 6 septembre 2023 pour régulariser la deuxième phase des adaptations du réseau de transport urbain et péri-urbain, recalculer les unités d'œuvre et le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2023 et mettre à jour l'annexe concernant la grille tarifaire Linéad ;
- un avenant n°5 en date du 18 mars 2024 pour intégrer la restructuration du réseau de transport Linéad mise en œuvre au 1er juillet 2024, recalculer les unités d'œuvre et le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2024 et les années à venir et mettre à jour les annexes concernées.

Un avenant n°6 à la DSP Linéad doit être conclu avec le prestataire afin de prendre en compte les éléments suivants :

Location de sanitaires temporaires :
Des sanitaires temporaires pour les conducteurs du réseau Linéad ont été installés sur plusieurs communes depuis le début de l'été 2024. En voici le détail :
- 2 à Vernouillet (Piscine / Epinay) ;
- 1 à Brezolles (Desforges) ;
- 1 à La Chaussée d'Ivry (Coolen) ;
- 1 à Marchezais (Gare) (en cours d'installation).

Coût annuel (augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation) : 4 000 € HT / sanitaire, soit 20 000 € HT

Mise en place de l'application Transit :
L'application mobile « Transit » est disponible pour le réseau Linéad depuis le début de l'été 2024. Sa mise en service officielle a débuté à la rentrée scolaire de septembre 2024.
Cette application permet aux usagers du réseau Linéad :
- de suivre en temps réel les bus et cars du réseau ;
- de calculer leur itinéraire sur toutes les lignes Linéad mais également Rémi, Nomad… ;
- d'obtenir les horaires et tracés des lignes Linéad ;
- de recevoir les notifications d'info-trafic du réseau Linéad.

Coût annuel (augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation) : 10 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Changement du système monétique :

Le système billettique ACTOLL, intégrant le paiement sans contact, a été déployé sur le réseau urbain Linéad en 2018. Ce système a été mis à disposition du délégataire par l'agglomération. Fin 2023, la société MATAWAN, après avoir racheté ACTOLL, a annoncé la fin de la maintenance du système monétique ACTOLL au 30 avril 2024. Par conséquent, la solution de monétique installée dans les véhicules du réseau urbain et interurbain Linéad a dû être remplacée par FLOWBIRD début avril 2024.

Coût total (augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation) : 53 366 € HT à amortir jusqu'à la fin de la DSP

Coût annuel de la maintenance (augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation) : 2 695 € HT

Changement du système billetique :

Toujours à la suite du rachat d'ACTOLL, la solution billettique installée dans les véhicules du réseau urbain et interurbain ne sera plus fonctionnelle fin 2026.

Dans ce cadre, Keolis propose d'installer PARAGON, qui est le système déjà implanté dans les cars scolaires. Après validation par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux auprès de Keolis Drouais, le déploiement de cette solution débutera dès le début de l'année 2025 pour une mise en service au plus tôt.

Coût total (augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation) : 153 095 € HT à amortir jusqu'à la fin de la DSP

Coût annuel de la maintenance : 8 068 € HT

Renfort pour la gestion des inscriptions aux transports scolaires :

Dans le cadre de l'avenant n°2 à la DSP Linéad, signé en janvier 2023, il avait été convenu qu'au mois de février au plus tard, le délégataire proposerait annuellement un plan d'organisation et de déploiement du renfort pour la période d'inscriptions aux transports scolaires. Ce plan, adapté chaque année en lien avec le retour d'expérience des années précédentes, a pour objectif de tendre vers la digitalisation de l'inscription aux transports scolaires tout en maintenant des possibilités de souscription en agence.

Au titre de l'exercice 2022, les coûts associés avaient été supportés par le Délégataire. Pour les exercices suivants, les coûts associés à ce plan sont pris en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, déduction faite des recettes liées aux majorations perçues pour les retards d'inscriptions.

Coût annuel estimatif (remboursement au réel via un complément à la subvention forfaitaire d'exploitation) : 20 000 €

L'impact de l'avenant n°6 sur le compte d'exploitation prévisionnel du délégataire est le suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Système monétique Flowbird + billettique Paragon	8 426 €	11 235 €	62 267 €	62 267 €	62 267 €	206 462 €
Application Transit	6 667 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	46 667 €
Location sanitaires	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	90 000 €
Entretien et maintenance monétique + billettique	2 021 €	2 695 €	10 763 €	10 763 €	10 763 €	37 005 €
Gestion des inscriptions aux transports scolaires	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
TOTAL modification du CEP	**47 114 €**	**63 930 €**	**123 030 €**	**123 030 €**	**123 030 €**	**480 134 €**

***VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L3135-1 5°et R3135-7 ;*

***VU** la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*

***VU** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*

***VU** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*

***VU** l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*

***VU** l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*

***VU** l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*

***VU** l'avis favorable de la commission mobilités du 10 décembre 2024.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de transports conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de transports conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais et tous documents y afférant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**